



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement  
Banque des Territoires

**Appel à projets « Pôles territoriaux  
d'Industries Culturelles et  
Créatives » - France 2030**

25 juin 2025

**Fabrice Casadebaig**

*Conseiller Culture,  
Secrétariat général pour  
l'investissement  
(SGPI)*



**Jean-Gabriel Minel**

*Chargé de mission auprès  
de la directrice générale  
pour les ICC  
Ministère de la Culture*



**Amélie Tchadirdjian**

*Chargée de mission export  
et développement territorial  
Délégation aux entreprises  
culturelles  
Ministère de la Culture*



**Marianne Fauchoux**

*Directrice du Département  
Mandats  
Banque des Territoires*



**Jean Arnaud**

*Responsable de programme  
Culture & Education  
Banque des Territoires*



# Sommaire

<b>01</b>	La stratégie d'accélération des ICC et France 2030	4	<b>04</b>	Retours sur l'appel à manifestation d'intérêt (« AMI »)	24
<b>02</b>	La Banque des Territoires, opérateur historique au côté de l'Etat	15	<b>05</b>	Cadre général du financement de France 2030	28
<b>03</b>	Les objectifs de l'Appel à projets	17	<b>06</b>	Les critères	32
			<b>07</b>	Informations pratiques	35

**01**

**La stratégie  
d'accélération des  
ICC et France 2030**

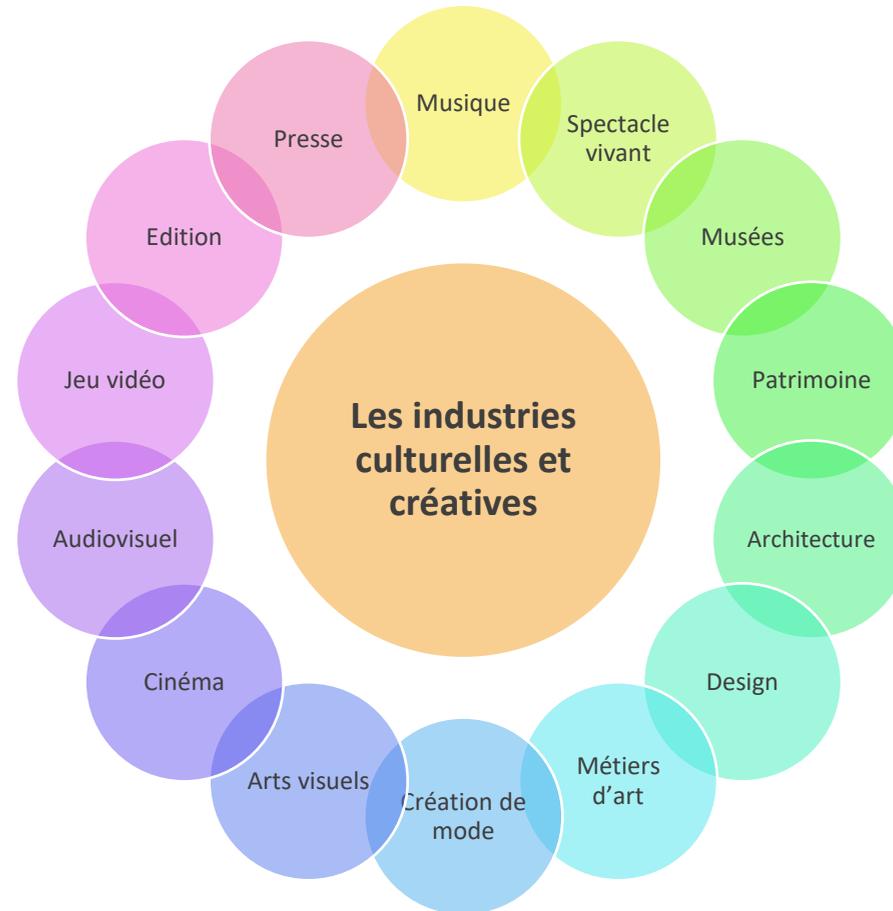
# Les industries culturelles et créatives

Une filière stratégique avec un potentiel de croissance significatif

Chaque année les ICC représentent **2,3 % du PIB** soit un poids économique comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et deux fois plus important que celui de l'industrie automobile.

Une **forte croissance du chiffre d'affaires** fait de la filière ICC une des plus dynamiques de l'économie française

**+7 %** par an (entre 2013 et 2018)



Leur poids économique repose sur **l'excellence du geste créateur**, dont la France est l'un des leaders mondiaux

Une filière **créatrice d'emplois** en grande partie non délocalisables  
**150 000 entreprises culturelles** dont plus de 95 % sont de toute petite taille  
près de **640 000 emplois directs** elle offre un revenu principal ou ponctuel à près de **1,3 million de personnes**

# France 2030

54 milliards d'euros pour accélérer la transformation de notre pays et mieux le préparer aux bouleversements technologiques et économiques à venir

- Volet transversal : mettre à niveau l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner l'innovation

- Volet sectoriel : accélérer la transformation des dix filières économiques les plus stratégiques

- Deux priorités :
  - la décarbonation de l'économie
  - l'émergence de nouveaux acteurs

- Une démarche héritée du Grand Emprunt et des programmes des investissements d'avenir avec l'ambition de « s'arracher à la tyrannie du court terme »  
*(Rapport Juppé/Rocard)*

La Culture est un des 10 objectifs sectoriels du programme doté d'**1 milliard €**.

**C'est sans précédent et sans équivalent dans le monde**

Deux dispositifs :

**La stratégie d'accélération des ICC / L'objectif « Culture » de France 2030**

# La Stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives



Stratégie s'inscrivant dans une démarche initiée par le **Président de la République** au printemps 2019



Résultat d'un travail de concertation avec les acteurs de la filière piloté par le Ministère de la culture : **les Etats généraux des ICC**



Une **démarche interministérielle** placée sous l'égide du **SGPI**, dont le **Ministère de la culture** est chef de file et dont la **DGMIC** assure le pilotage au sein du MC



Des **crédits publics** dont la gestion est confiée à **2 opérateurs principaux**



et des opérateurs « délégués » (IFCIC, Business France, Institut Français, etc.)

# Les 5 axes de la stratégie d'accélération des ICC

## Axe 1

Structuration et  
financement



## Axe 2

Transition numérique  
de la Culture



## Axe 3

Soutien à l'export



## Axe 4

Développement  
territorial



## Axe 5

Transition écologique  
de la Culture



18 mesures / 35 dispositifs

Trois éléments transversaux complémentaires : volet recherche / volet formation

### Une démarche ouverte

appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI), concours, recherche et financement

# France 2030 : objectif 8 relatif aux ICC

Placer la France en tête de la production des contenus culturels

**Un enjeu de civilisation / un enjeu de compétition internationale  
La défense de la liberté de création face aux nouvelles modalités de diffusion**

**Deux objectifs :**

**1/ Défendre la souveraineté culturelle**

**2/ Faire émerger les futures pépites parmi les entreprises culturelles**

**Doubler la capacité de tournage en France et le nombre de personnes formées aux métiers de l'image et du son**



**La Grande Fabrique de l'image**

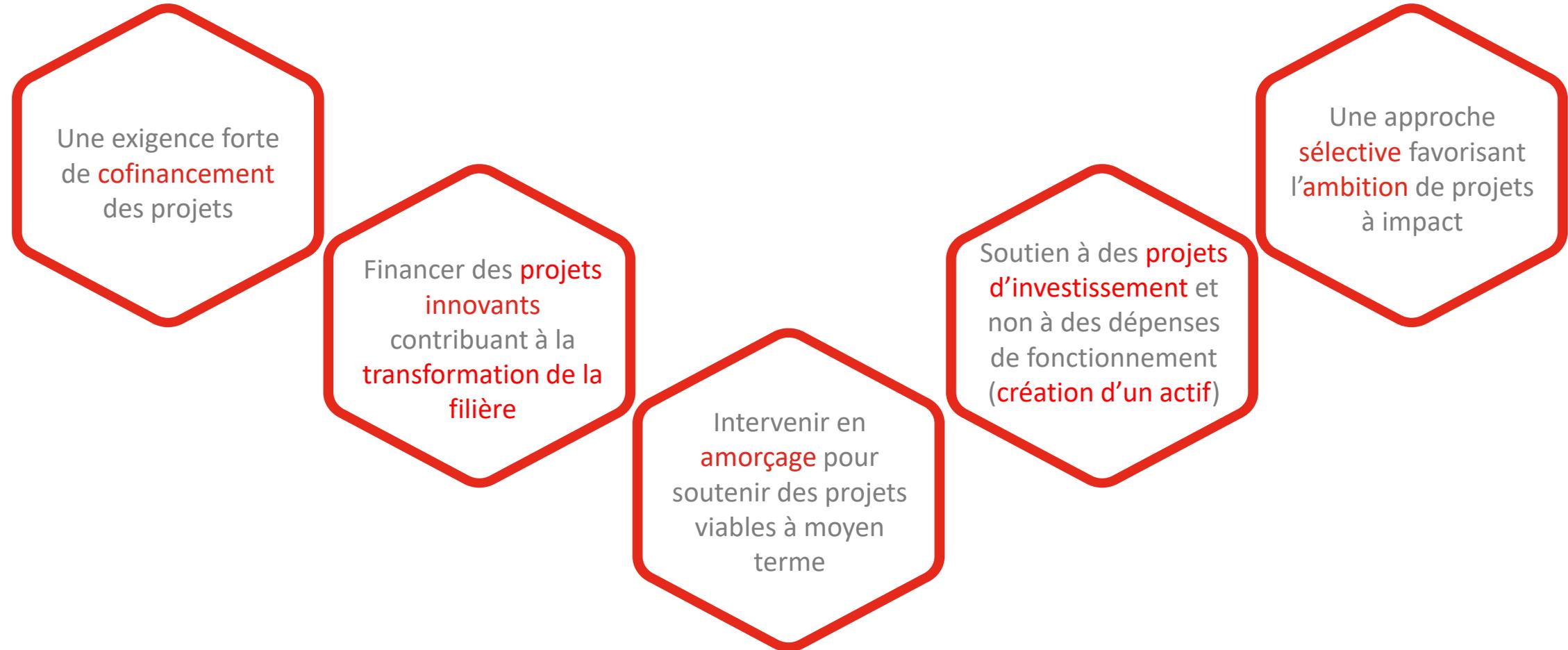


**Créer une véritable filière de l'immersif culturel  
AAP « Culture immersive et métavers »**



# Les grands principes d'intervention de France 2030

Accompagner la transition numérique et écologique des industries culturelles et créatives



# Volet Culture de France 2030 : le point après 3 ans et demi de mise en œuvre

- Plus d'une trentaine de dispositifs lancés
  - Plus de 1400 candidatures reçues
  - Plus de 550 lauréats
- Les lauréats sont présents dans 16 régions dont 4 outre-mer
  - La moitié sont situés hors Île-de-France

# Liste des dispositifs ouverts

- **ICC Immersion (opéré par l'Institut français et Business France avec l'appui de la Banque des Territoires)** : programme destiné aux entrepreneurs de la culture qui portent un projet innovant et souhaitent le développer à l'international sur un marché cible.  
→ Destinations ouvertes – Allemagne, États-Unis, Indonésie / Singapour.  
→ Candidatures acceptées jusqu'au **12 septembre 2025** - [ICC Immersion | Institut français](#)
- **AAP « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » (opéré par la Banque des Territoires)** : a pour ambition de fédérer et de renforcer les dynamiques locales en soutenant la structuration de pôles collaboratifs regroupant entreprises culturelles, structures de formation, associations, lieux de création et collectivités territoriales.  
→ Candidatures acceptées jusqu'au **15 octobre 2025** - <https://www.banquedesterritoires.fr/aap-poles-territoriaux-industries-culturelles-creatives-icc>
- **AAP « Transition numérique de la Culture et appropriation de l'intelligence artificielle » (opéré par la Banque des Territoires et Bpifrance)** :  
→ Candidatures acceptées jusqu'au **28 octobre 2025 pour la première vague** (trois autres vagues suivront jusqu'au printemps 2027)
- **Accélérateurs « Architecture de demain » et « Transition environnementale des entreprises culturelles » (opérés par Bpifrance)** : programme d'accompagnement des managers culturels dans les phases clés de passage à l'échelle de leur structure  
→ Candidatures acceptées jusqu'au **7 novembre 2025**
- **AAP « Culture immersive et métavers » (opéré par Bpifrance)** : vise à accompagner des projets innovants qui permettent de faire passer un saut technologique à la production et/ou à la diffusion d'expériences culturelles de grande qualité dans les environnements immersifs et les métavers.  
→ Candidatures acceptées jusqu'au **25 novembre 2025** pour la vague 3 - [Appel à projets : « Culture immersive et métavers» | Bpifrance](#)



# Pour tout savoir sur la Stratégie d'accélération des ICC et France 2030 :

[www.culture.gouv.fr/strategie-icc](http://www.culture.gouv.fr/strategie-icc)

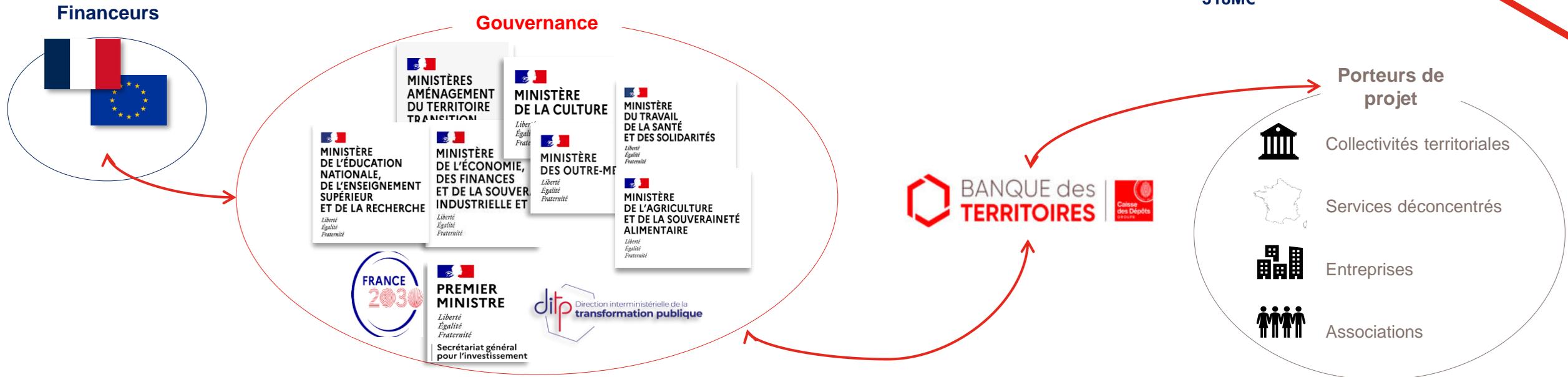
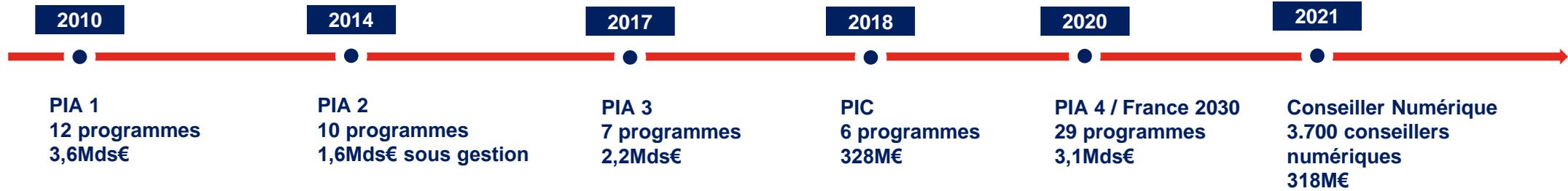


02

**La Banque des  
Territoires : opérateur  
historique au côté de  
l'Etat**

# Un opérateur « passeur d'innovation »

- La Banque des Territoires est un **opérateur historique** depuis 2010.
- Elle opère 11 Mds€ sous gestion à fin 2024 soit 3000 projets :



03

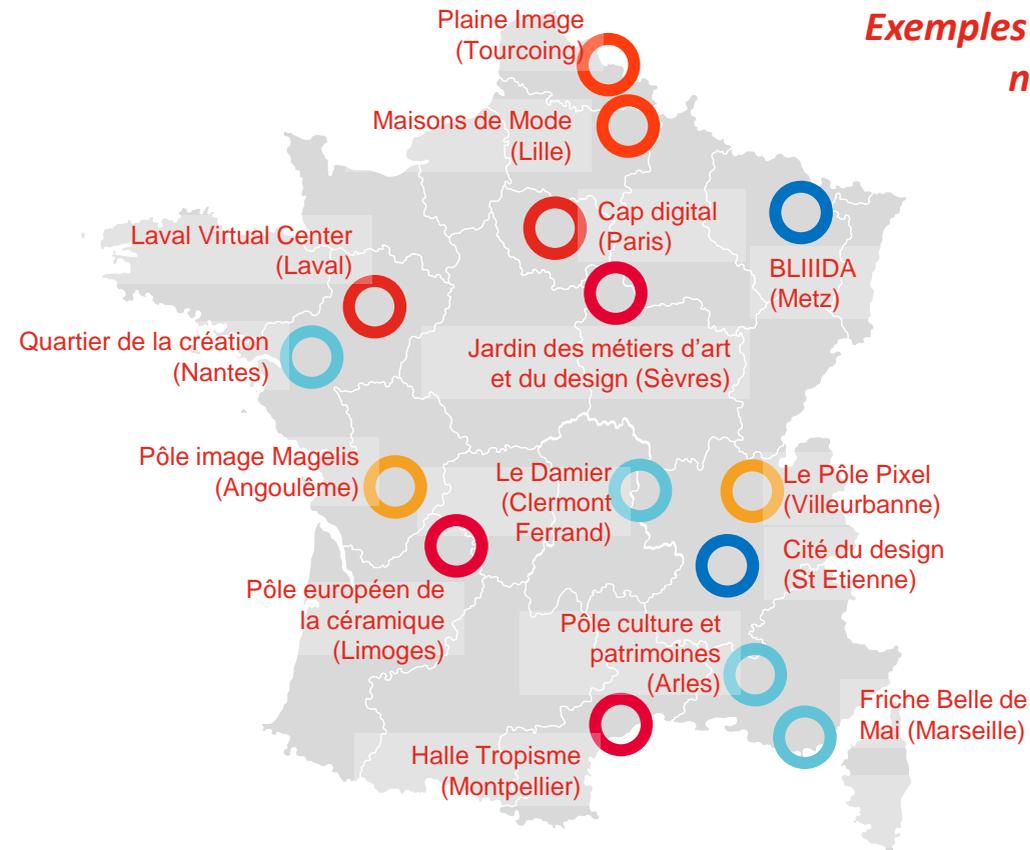
**Contexte et objectifs  
de l'appel à projets**

# Un constat posé dès les états généraux des ICC (2019 – 2020)

## Des pôles ICC émergents en France

### Diagnostic :

- **Dynamique installée** : 54 pôles de compétitivité (dont plusieurs dans les ICC), + de 150 pôles territoriaux de coopération économique, 24 *clusters* labellisés ECEI, etc.
- **Besoin de regroupement** : tissu d'entreprises culturelles et créatives composé de TPE/PME
- **Intérêt pour les collectivités** : Les entreprises culturelles participent au dynamisme économique et social des territoires.
- **Logique sectorielle ou transversale** : permet de créer des spécialisations locales ou de créer des synergies entre secteurs.



# Un environnement concurrentiel qui impose une meilleure structuration et résilience de la filière

## Les usages évoluent très vite :

- Les jeunes s'emparent plus massivement de l'IA (Médiamétrie recense chaque mois 54% des 15-24 ans sur les outils d'IA conversationnelle).
- Les plateformes et moteurs de recherche, qui se sont imposés comme les portes d'accès aux carrefours d'audiences et de contenus, intègrent de nouveaux moteurs de réponses ou agents IA.

L'offre culturelle « traditionnelle » est également concurrencée par l'offre de contenus et de divertissements en ligne surabondante. Les algorithmes de recommandation sont au cœur de cette nouvelle **économie de l'attention**.

Six ans après la publication du dernier **Panorama des ICC** réalisé par EY, l'association we are Creative, soutenue par le ministère de la culture lance une nouvelle édition 2025. Le premier volet consacré à la filière musicale a été dévoilé à l'occasion de la Music Week. Le Panorama des ICC 2025 intégrant toutes les filières des ICC sera présenté ultérieurement. Cette nouvelle édition témoigne d'une ambition renouvelée pour un secteur stratégique, au cœur de la politique économique mais aussi enjeu d'influence pour la France.

A Paris, en février dernier, lorsque s'est tenu le **Sommet pour l'action sur l'IA, la culture et les médias ont pour la première fois trouvé une place dans un sommet international sur l'IA**. A cette occasion, plus de 60 Etats se sont accordés autour d'une déclaration sur « une intelligence artificielle durable et inclusive pour la population et la planète dans laquelle les Etats reconnaissent la nécessité de réfléchir mondialement sur la protection de la diversité linguistique, et des droits de propriété intellectuelle ».

# Objectifs de l'AAP Pôles territoriaux d'ICC

L'appel à projets vise à **soutenir la structuration territoriale des filières ICC**, via la création ou la montée en puissance de **pôles fédérateurs**, porteurs de **mutualisation, d'innovation, de développement économique et de transformation durable**.

Ces pôles ont pour objectif de :

- **Renforcer la structuration locale** des filières ICC;
- **Accompagner la montée en compétence** des acteurs culturels et créatifs;
- **Faciliter la coopération et la mutualisation** de services, moyens, formations;
- **Favoriser l'innovation territoriale** : culturelle, numérique, sociale, écologique;
- **Ancrer durablement l'activité des ICC** dans une dynamique économique viable et territorialisée;
- **Être complémentaires** avec les autres dispositifs soutenus par l'Etat (Compétences et métiers d'avenir, Grande Fabrique de l'Image, etc.) ou le ministère de la Culture (Fonds innovation territoriale, soutien aux dispositifs d'accompagnement pour la culture, etc.).

\*\*\*

Créer de vrais projets de territoire, durables, intégrés, à haute valeur ajoutée pour la filière ICC, avec des retombées locales mesurables (économiques, sociales, environnementales).

# Qu'est-ce qu'un « pôle territorial d'ICC » ?



- **Un réseau** physique qui rassemble des acteurs de l'écosystème des ICC **sur un même territoire** :
  - principalement des **entreprises culturelles**,
  - mais également, des organismes de formation, des incubateurs, des lieux de production et de diffusion, des universités, des laboratoires de recherche, etc.
  - en lien avec les **collectivités territoriales**.
- **Un facilitateur** offrant un espace et un soutien pour **la collaboration, la croissance, le développement technologique et la maturation économique** de ses membres.
- **Un fédérateur**, par exemple **autour de savoir-faire traditionnels** ou pour **redynamiser des filières** grâce à des approches d'innovation.

# Un écosystème vertueux à l'échelle locale

Une action au service de la **compétitivité** de ses acteurs membres, en leur permettant de :

- S'associer entre différents acteurs **d'une même chaîne de valeur**
- **Briser les silos sectoriels** en collaborant avec des acteurs technologiques ou d'autres ICC
- Développer des projets collaboratifs de **R&D**
- Mutualiser l'accès à l'actif de **formation et de recherche**
- Bénéficier d'infrastructures et **d'équipement partagés**
- Accroître leur **attractivité et visibilité** (nationale et internationale)



# Points d'attention

## Territoire et impacts

- Caractère structurant pour le territoire;
- Soutien des collectivités et des élus locaux;
- Implication des acteurs économiques, sociaux, éducatifs;
- Impacts attendus : culturels, économiques, sociaux, environnementaux;
- Stratégie environnementale intégrée (énergie, carbone, déchets...).

## Projet et filière ICC

- Pertinence avec les enjeux des ICC et France 2030;
- Stratégie claire de coopération et mutualisation;
- Modèle économique pérenne et autonome;
- Qualité du plan d'action et du budget prévisionnel;
- Respect des cadres légaux et sociaux.

## Consortium et pilotage

- Expérience et compétences des porteurs;
- Gouvernance lisible et mobilisatrice;
- Moyens humains et financiers adaptés;
- Plan de financement solide (dont cofinancements privés);
- Calendrier réaliste avec objectifs intermédiaires.

04

**Retours sur l'appel à  
manifestation  
d'intérêt (« AMI »)**

# Un dispositif en deux phases



1

Décembre 2022 : un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier les initiatives. Des subventions d'un montant maximum de 100k€.

2

6 mai 2025 : un appel à projets (AAP) pour financer les pôles avec des subventions d'un maximum de 4 M€. Ouvert jusqu'au 15 octobre 23h59.



Des projets non candidats ou non lauréats de la phase 1 « AMI » pourront également postuler à la phase 2 « AAP ».

# L'AMI en chiffres

**138**

Candidatures reçues le  
31 mars 2023

**18**

Personnalités qualifiées  
membres du comité de  
sélection

**25**

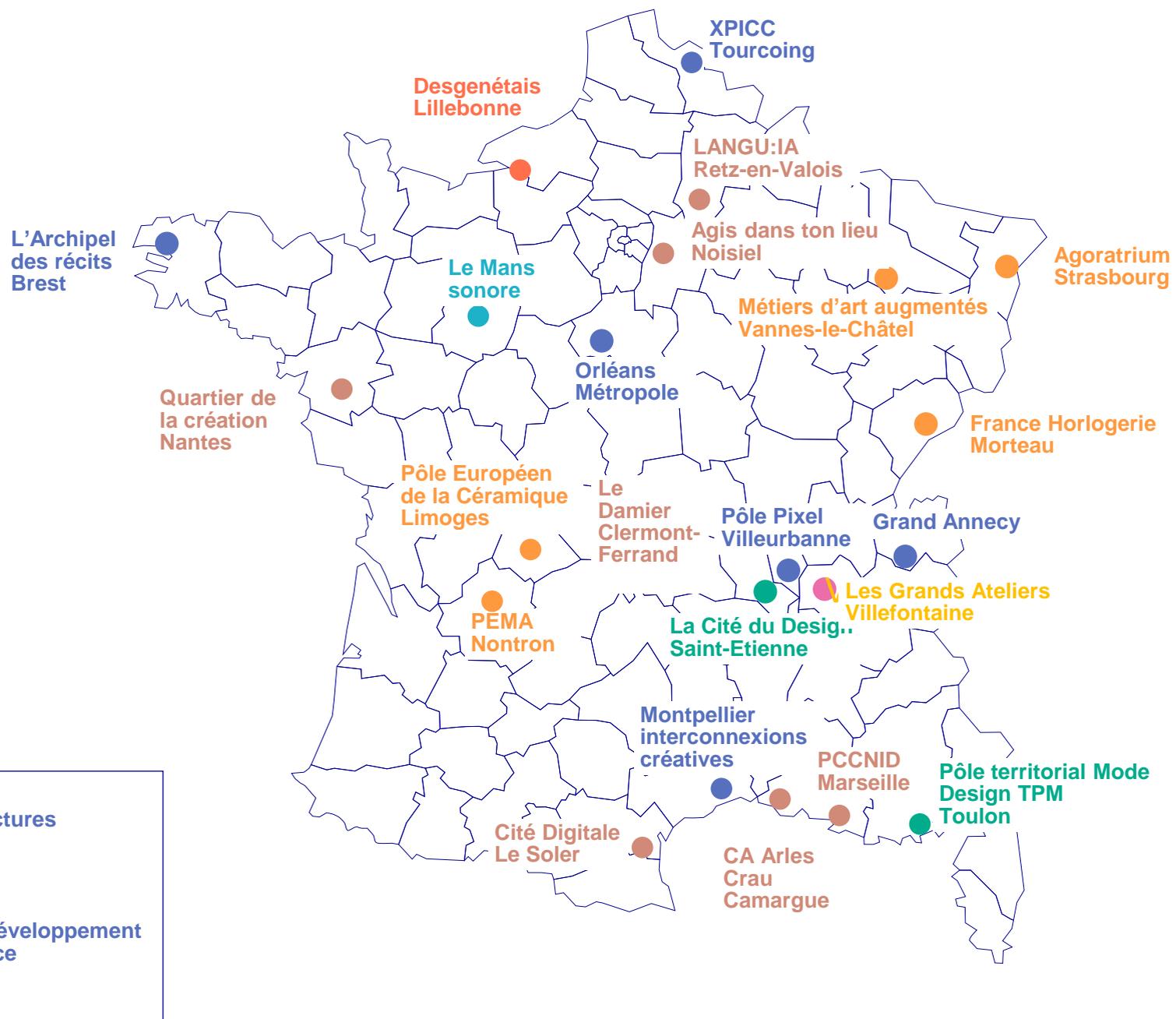
lauréats

**12**

Régions  
+ 2 territoires  
ultramarins

**2 000 140**

euros maximum de subventions  
octroyées pour réaliser des études  
d'ingénierie



**Gao Shan Pictures**  
Saint-Paul  
La Réunion

**Martinique Développement**  
Fort-de-France

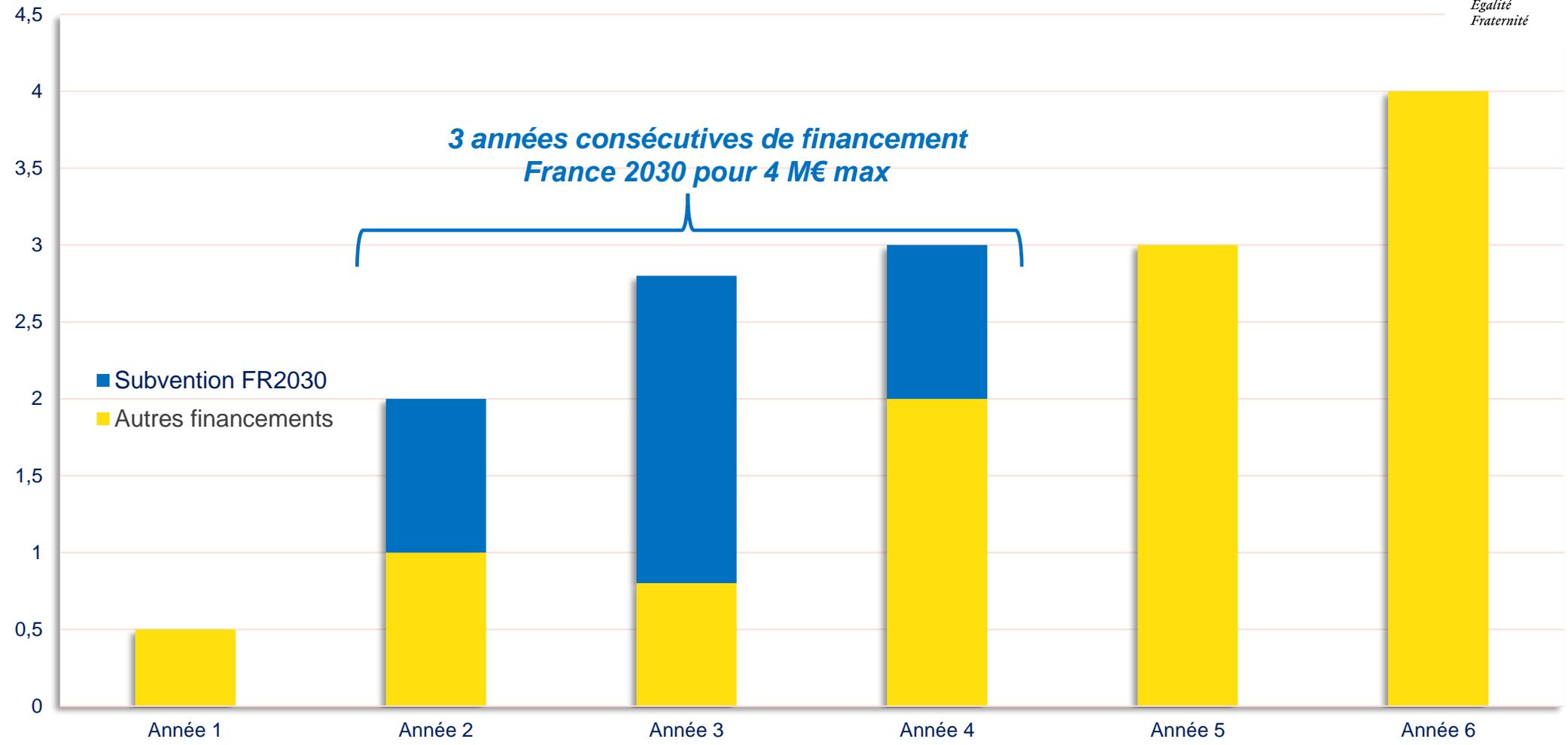
**05**

**Cadre général du  
financement de  
France 2030**

# Principes généraux

- Il s'agit d'une **subvention d'investissement**. Elle est octroyée pour **financer le « déploiement du pôle »**. Cette période de déploiement ne peut excéder 5 ans, avant d'atteindre une « **vitesse de croisière** ».
- La subvention est octroyée pour une **période d'un maximum de 3 années consécutives**.
- Des subventions d'un montant maximum de **4M€**.
- Jusqu'à **70% du budget** (les 3 années consécutives).

# Exemple 1

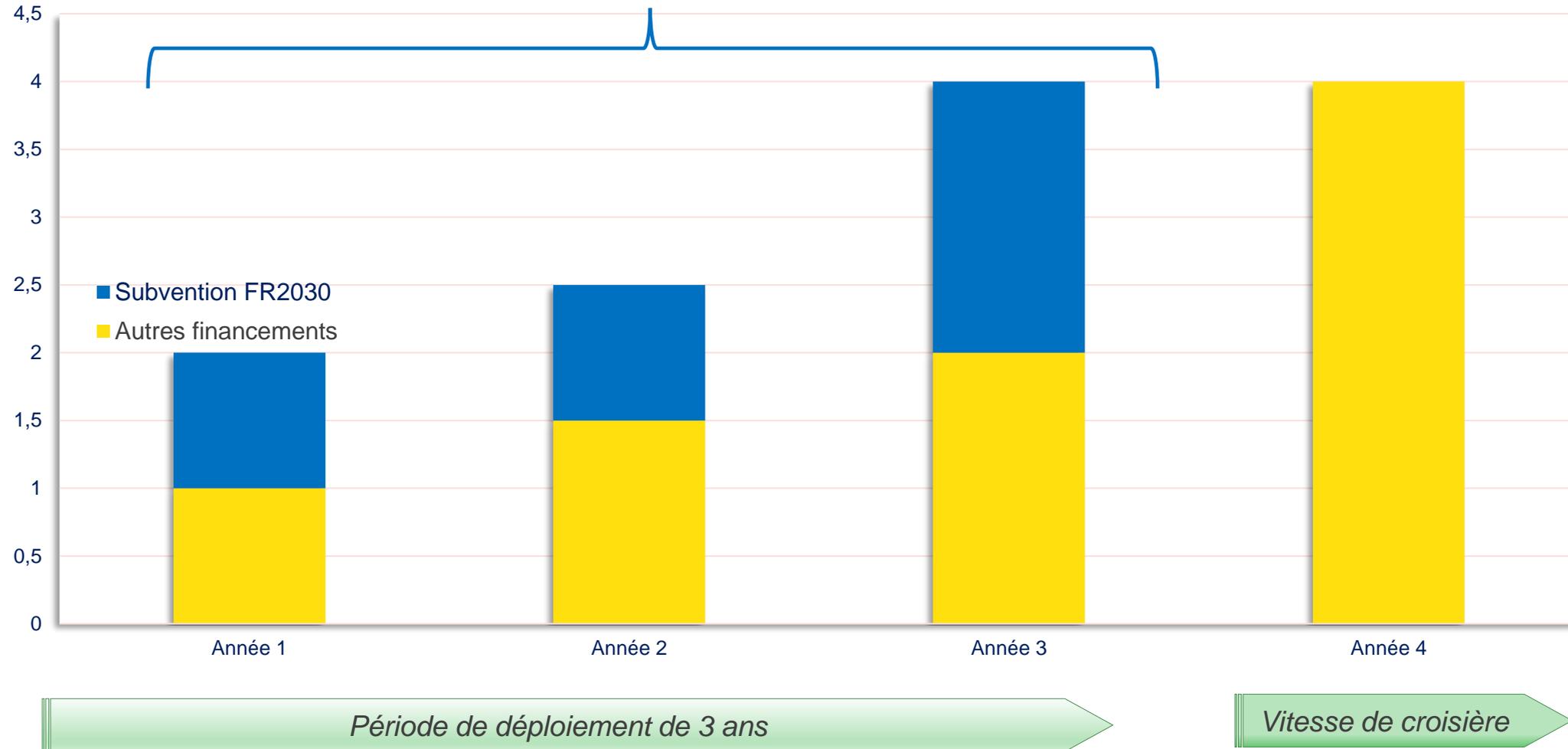


*Période de déploiement de 5 ans*

*Vitesse de croisière*

# Exemple 2 :

*3 années consécutives de financement  
France 2030 pour 4 M€ max*



06

**Les critères**

# Pour financer qui ?

Les critères d'éligibilité pour candidater :

- une **structure juridique dédiée** au portage de l'activité du pôle, dont les statuts reflètent le caractère collaboratif du projet et les engagements respectifs de ses fondateurs.
- **à défaut, et de manière seulement provisoire, un consortium** dont les membres devront identifier un représentant chef de file parmi eux, qui pourra notamment être une collectivité territoriale (ou un acteur public local), une entreprise culturelle (notamment des entreprises innovantes et des start-ups), une association, un établissement d'enseignement (professionnel, secondaire ou supérieur) ou de formation, un organisme de recherche, un établissement public ou une structure représentant les usagers finaux des membres du pôle.
- Des **projets d'envergure** : la forme et l'échelle visées par le pôle devront être atteintes et représenter un budget annuel de fonctionnement et d'investissement d'a minima 4 M€. Par exception et sur justification, du fait de certaines caractéristiques territoriales ou sectorielles du pôle, ce seuil pourra être abaissé à 2 M€.
- Des **projets structurés** : l'AAP est ouvert aux lauréats de la première phase « AMI », ainsi qu'aux porteurs de projet dont la structuration, la maturité opérationnelle et l'envergure du projet sont avérées.

# Pour financer quoi ?

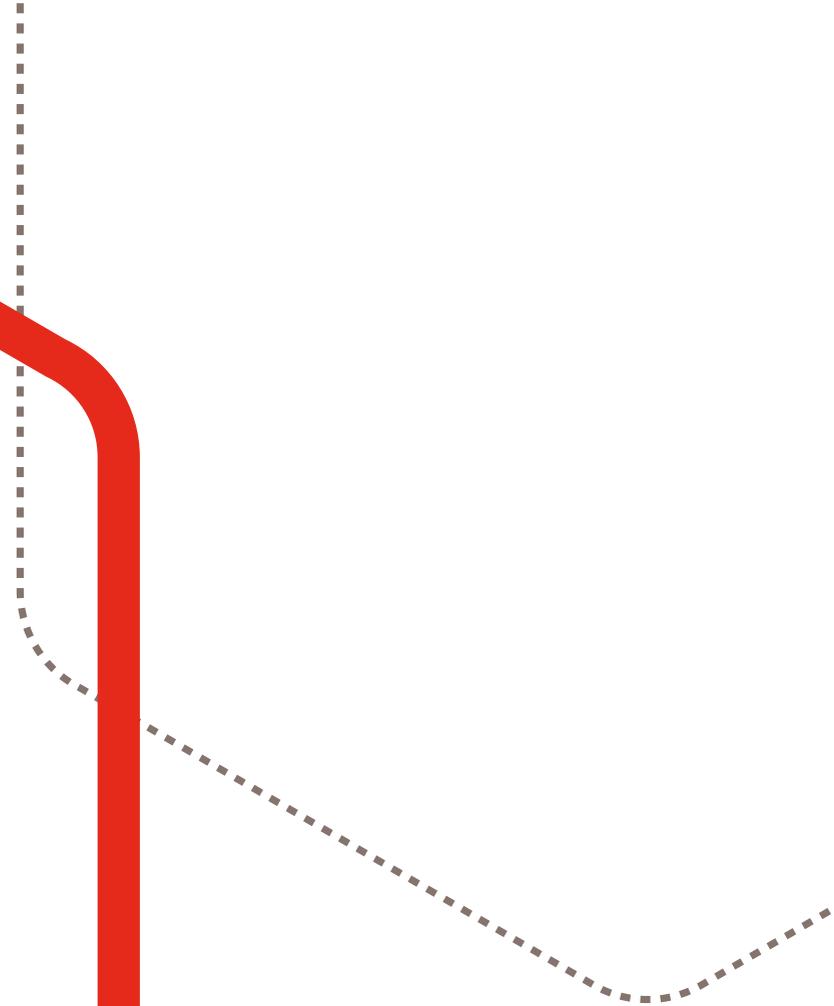
Les dépenses éligibles :

- **équipement** (mobilier en fonction de la destination des espaces, informatique, logiciels),
- **formation** (formateurs, matériel),
- **programmation événementielle** (invitations, production),
- **fonctionnement** (RH spécifique à la vie du pôle),
- **structure** (aménagement en fonction de la destination des espaces, loyers, charges, infrastructure réseau),
- **internationalisation** (accueil ou missions à l'étranger).

Les dépenses d'acquisition immobilière et de travaux de gros œuvres sont inéligibles.

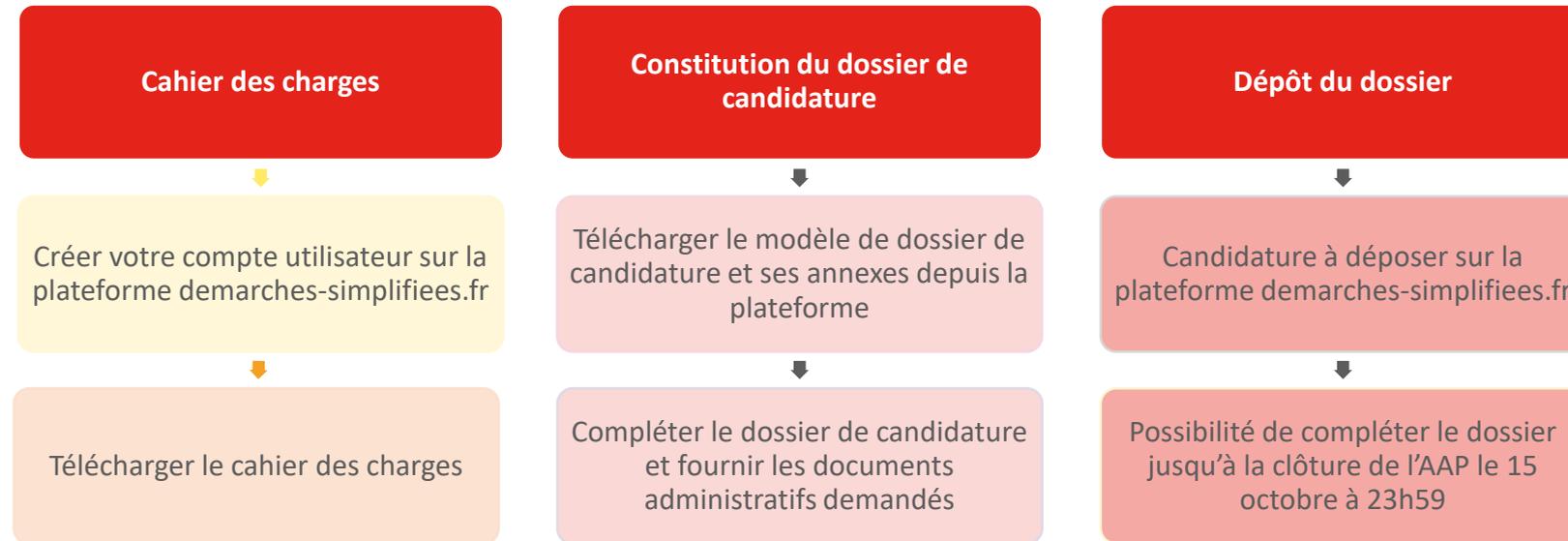
07

**Informations  
pratiques**



# La plateforme « Démarches Simplifiées »

Plateforme « Démarches Simplifiées »  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-france-2030-poles-territoriaux-icc>



## Calendrier prévisionnel

**6 mai 2025**  
Publication du  
cahier des  
charges

**25 juin 2025**  
Événement au  
hub des  
territoires

**15 octobre  
2025**  
23h59, clôture

**Février 2026**  
Comité de sélection

**Mars / avril 2026**  
Notifications

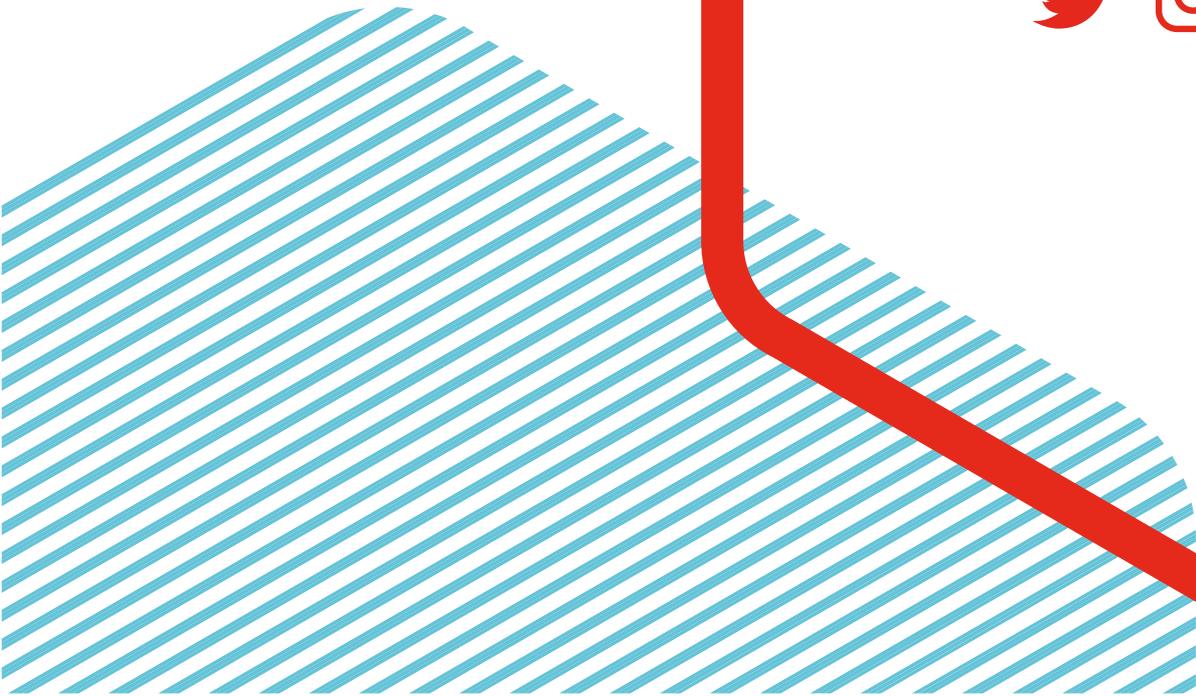
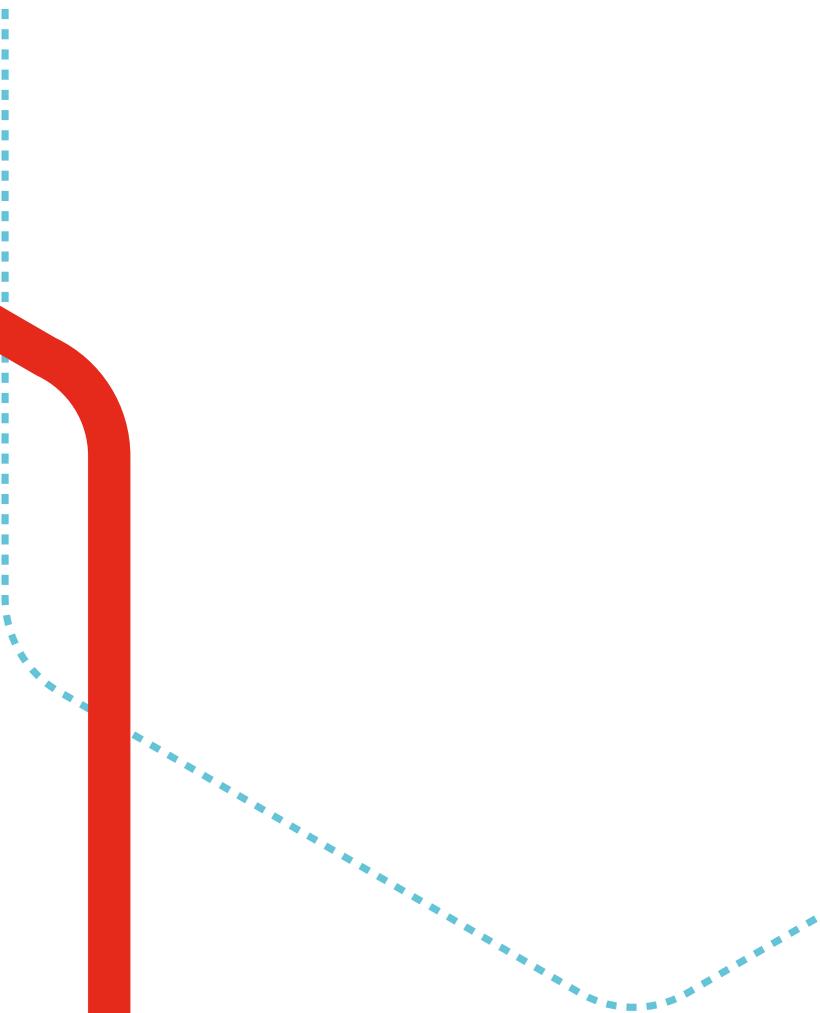
# Prendre contact, poser une question

Une « FAQ » est à votre disposition :

- Vous pouvez adresser une question à [france2030culturecdc@caissedesdepots.fr](mailto:france2030culturecdc@caissedesdepots.fr)
- Les réponses seront rendues publiques sur une FAQ qui sera mise à jour régulièrement et téléchargeables sur :
  - En téléchargement sur votre espace web « Démarches Simplifiées »
  - En téléchargement sur <https://www.banquedesterritoires.fr/aap-poles-territoriaux-industries-culturelles-creatives-icc>

Vos contacts à la Banque des Territoires :

- [jean.arnaud@caissedesdepots.fr](mailto:jean.arnaud@caissedesdepots.fr) - pôle « Culture et éducation », Banque des Territoires
- [juliette.chazelle@caissedesdepots.fr](mailto:juliette.chazelle@caissedesdepots.fr) - pôle « Culture et éducation », Banque des Territoires



**banquedesterritoires.fr**



| @BanqueDesTerr